

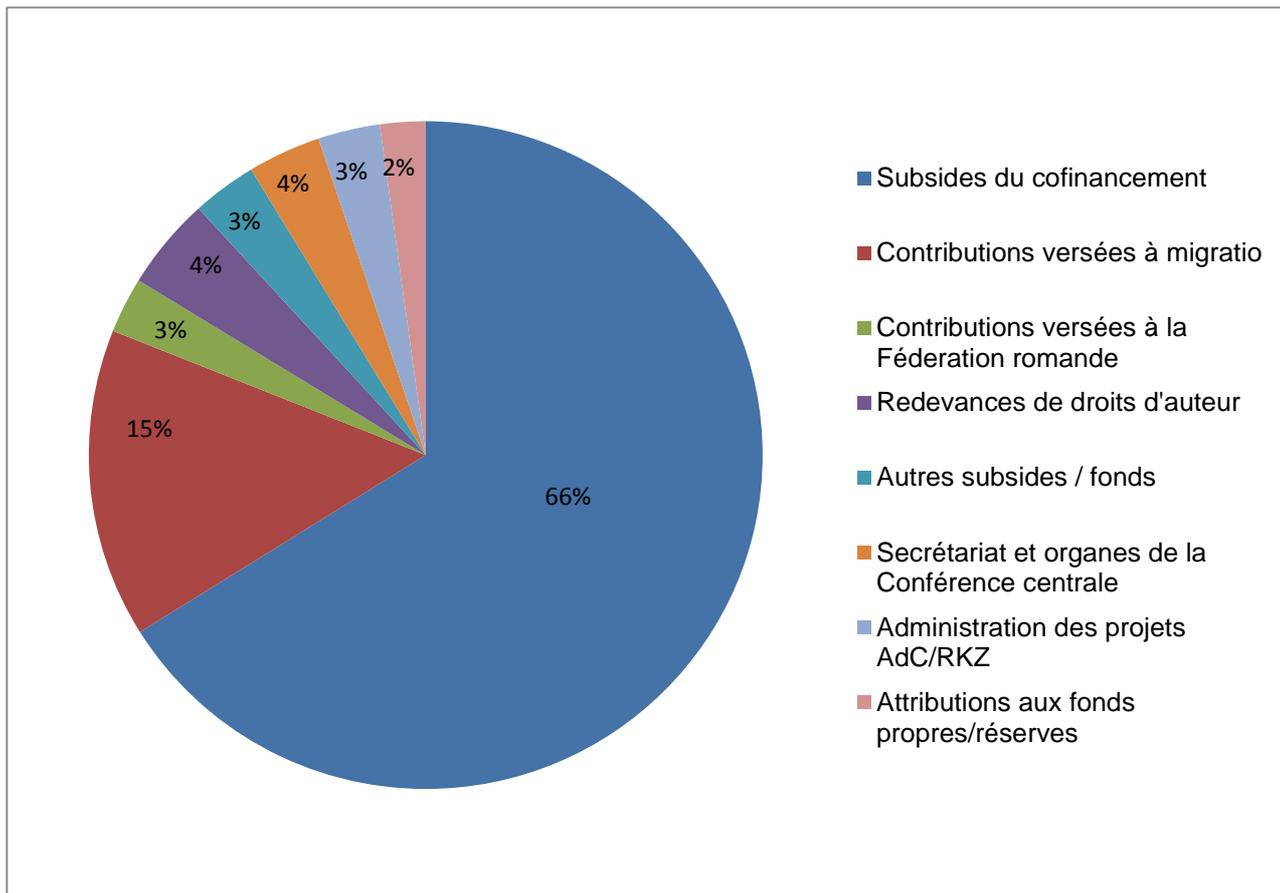
Rapport financier 2016

1 Aperçu général

Le budget de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse s'est élevé en 2016 à 11,7 millions de francs. Comme depuis toujours, sa principale source de recettes a consisté dans les contributions que lui versent ses membres (les organisations ecclésiastiques cantonales et les diocèses de Sion et de Lugano).

En 2016, les dépenses de la Conférence centrale se sont décomposées comme suit (chiffres arrondis):

• Subsidés du cofinancement	CHF	7'780'000.-
• Contributions versées à migratio	CHF	1'760'000.-
• Contributions versées à la Fédération romande	CHF	317'000.-
• Redevances de droits d'auteur	CHF	525'000.-
• Autres subsides / fonds	CHF	364'000.-
• Secrétariat et organes de la Conférence centrale	CHF	414'000.-
• Administration des projets AdC/RKZ	CHF	350'000.-
• Attributions aux fonds propres/réserves	CHF	256'000.-



Il ressort du graphique que plus des 90% des fonds que la Conférence centrale reçoit de ses membres sont transférés à des tiers, autrement dit affectés directement au financement des tâches de l'Eglise catholique en Suisse à l'échelon supra cantonal et supra diocésain. Seuls 3,5 % servent à couvrir les besoins de la Conférence centrale et 3% au financement du suivi des projets (= Administration des projets).

2 Explications concernant les comptes annuels 2016

Résultat global

Le résultat global de l'exercice comptable 2016 est réjouissant. D'un côté, les dépenses se sont révélées moins importantes que prévu et, de l'autre, les contributions des membres encaissées ont été supérieures au total budgétisé, notamment grâce aux efforts particuliers que certains membres ont consentis pour réduire l'écart entre les montants dus et ceux effectivement versés. Les sommes allouées par la Conférence centrale pour le financement des tâches que l'Eglise accomplit à l'échelon national ont pu être relevées dans la fourchette prévue. En fin d'année, il est résulté de ces divers éléments un excédent de recettes de CHF 256'000.- qui sera utilisé pour la constitution de réserves.

Contributions des organisations ecclésiastiques cantonales

Comparativement à 2015, le total des contributions encaissées auprès des membres a augmenté de CHF 373'000.- pour atteindre près de CHF 11,65 mio. Ce relèvement du total des contributions résulte notamment de la décision de la Conférence centrale de mettre à disposition des fonds plus importants pour les tâches pastorales accomplies à l'échelon national. Certes, cet effort n'a pas eu tout l'impact financier escompté parce que plusieurs membres de la Conférence centrale n'ont pas acquitté l'intégralité des contributions attendues de leur part. Néanmoins, cet écart a heureusement pu être partiellement comblé grâce à une allocation à caractère extraordinaire de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg ainsi qu'à des contributions de solidarité versées par certaines communes ecclésiastiques et une œuvre d'entraide du canton de Schwyz.

3 Développements importants

3.1 Réglementation de détail de la collaboration CES – Conférence centrale

Sur la base de la convention de collaboration et du nouveau contrat de cofinancement passés entre la CES et la Conférence centrale signés à fin 2015, des dispositions complémentaires destinées à préciser les modalités de cette coopération ont été arrêtées en 2016. Il s'agit d'un règlement d'organisation ainsi que d'un accord régissant le subventionnement par la Conférence centrale du secrétariat de la CES et de ses autres organismes, cela à compter de 2018. De la sorte, les conditions d'un cofinancement ciblé et efficace ont été créées. De plus, les expériences réalisées au cours des deux prochaines années permettront de savoir avec netteté si des adaptations se révèlent encore nécessaires. Pour l'immédiat, les points suivants méritent d'être soulignés:

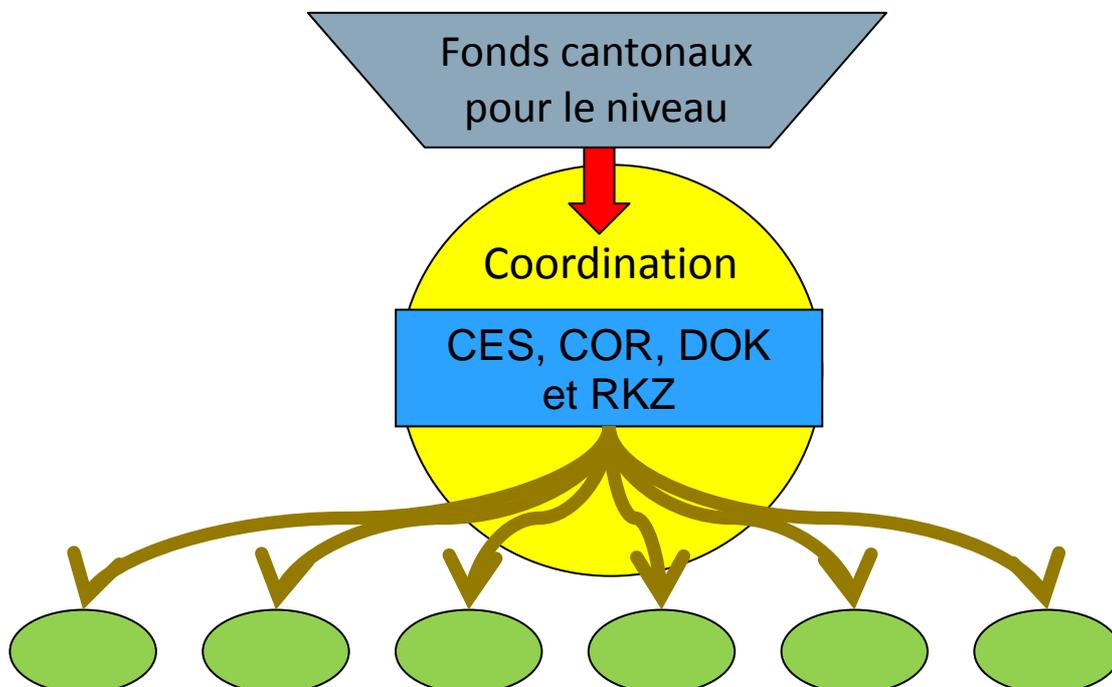
- La répartition des moyens disponibles entre les différents champs d'activités pastoraux ainsi qu'entre les institutions opérant au niveau suisse n'est pas définie comme étant la seule tâche commune dans les accords qui ont été passés. Au contraire, la CES s'y engage à participer également au travail de conviction que requiert la collecte des fonds nécessaires.
- De bonnes décisions en matière de cofinancement présupposent l'entretien de liens de confiance mutuelle entre les responsables pastoraux et les bailleurs de fonds de même que le développe-

ment d'une vision commune des objectifs à viser. Les nouvelles réglementations offriront à cet égard un cadre juridique solide.

- Le financement des tâches de la Conférence des évêques, de son secrétariat général et de ses autres organismes sera désormais réglementé par une convention. Cette dernière sera garante d'une situation claire et d'une sécurité accrue de la planification. Plus de 18% du budget de la Conférence centrale seront affectés à ce subventionnement.

3.2 Simplification des flux financiers

La simplification des flux financiers constitue un développement qui aura un fort impact sur le mode de financement des institutions opérant au niveau des régions linguistiques. Ce pas en avant est également le fruit du nouveau régime de la collaboration entre la CES et la Conférence centrale. Jusqu'ici, nombre de ces institutions actives à l'échelon régional recevaient des fonds des Eglises cantonales non seulement via la Conférence centrale (et l'Action de Carême), mais encore par le truchement des diocèses (eux-mêmes subventionnés par les Eglises cantonales). Or, il a été convenu que, dès 2018, la Conférence centrale prendrait en charge les subsides versés jusqu'ici par les diocèses et que les finances diocésaines en seraient soulagées d'autant. Cette nouvelle réglementation améliorera la transparence et le pilotage de l'attribution des fonds et facilitera la définition des priorités: les subsides proviendront d'une seule source, et leur importance sera arrêtée dans le cadre d'accords passés entre la Conférence centrale, la Conférence des évêques et les conférences des ordinaires des régions linguistiques (COR et DOK), cela dans le respect des conditions financières cadres et des priorités pastorales:



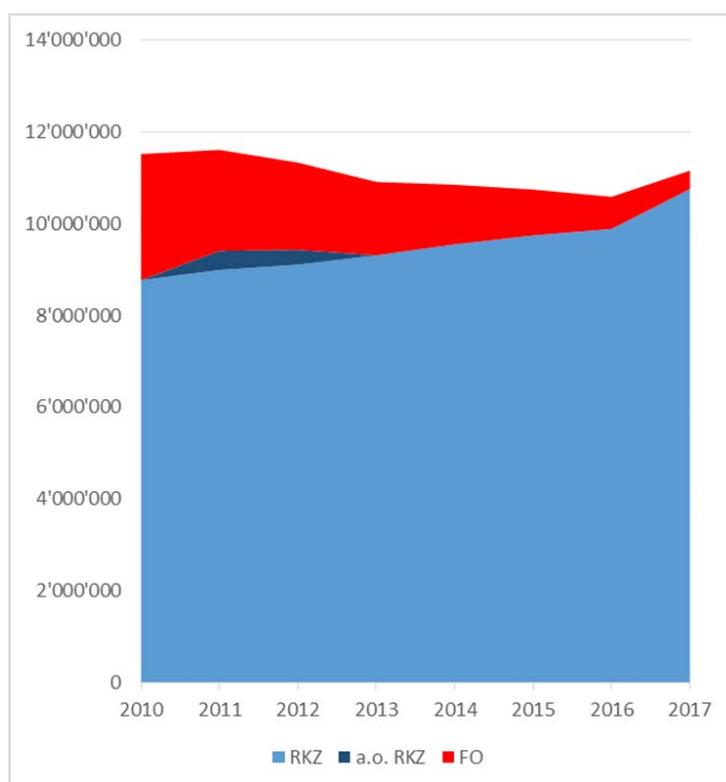
Si l'on songe au fait que la simplification des flux financiers est une aspiration exprimée depuis une vingtaine d'années, il est permis d'affirmer qu'une étape authentiquement importante a été franchie dans le domaine du financement des tâches accomplies par l'Eglise catholique à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques.

3.3 La réorientation de l'Action de Carême et ses répercussions sensibles sur la Conférence centrale

En 2016, soit l'avant-dernière année de la phase transitoire devant déboucher sur la réorientation complète de l'engagement en Suisse de l'Action de Carême, les organismes en charge du cofinancement et l'Administration des projets se sont concentrés plus particulièrement sur le bon déroulement du passage à une situation nouvelle et sur la réglementation judicieuse de la collaboration entre la CES et la Conférence centrale à instaurer dès 2018.

Les fonds versés par la Conférence centrale pour le cofinancement des institutions, le subventionnement de la CES, ainsi que le financement des tâches nationales de migratio et des tâches particulières de la Fédération romande sont en hausse constante depuis 2010. Alors qu'ils s'élevaient cette année-là à CHF 8,8 mio, ils atteindront CHF 10,8 mio (base: budget de la Conférence centrale) en 2017.

Le diagramme ci-dessous met en évidence à la fois l'augmentation régulière des contributions versées à la Conférence centrale et la diminution du total des moyens à disposition. Quant au relèvement du montant global des contributions des membres prévu en 2017, il est dû au nouveau régime des flux financiers. Toutefois, ce changement ne débouchera pas sur une détente de la situation financière dans la mesure où de nouvelles tâches seront prises en charge par le cofinancement.



Par rapport à 2010, la hausse des moyens financiers mis à disposition par la Conférence centrale atteindra 23%. La raison première de cette évolution réside dans la volonté de compenser l'amenuisement de la participation de l'Action de Carême au cofinancement. A ce facteur s'ajoutera dès 2017 l'introduction du nouveau régime des flux financiers (à noter que cette charge supplémentaire pour les corporations ecclésiastiques cantonales sera pour l'essentiel compensée par une baisse des contributions que ces dernières sont appelées à verser aux diocèses).

La hausse des contributions dues à la Conférence centrale est non seulement nettement supérieure au renchérissement, mais encore elle dépasse de beaucoup la croissance au niveau suisse du produit des impôts ecclésiastiques et des subventions touchées de la part des pouvoirs publics. Selon des données fournies par ses membres, le total de leurs recettes est passé de 2010 à 2014 de CHF 959,5 mio à CHF 982,4 mio, soit +2,3%.

3.4 Evolutions dans le domaine du cofinancement

Le courage d'initier des changements, d'ouvrir des chantiers et de procéder à des réorganisations parfois douloureuses dans le cadre du cofinancement des institutions s'est révélé payant. Preuve en sont les exemples ci-dessous de domaines dans lesquels des améliorations sensibles ont été apportées:

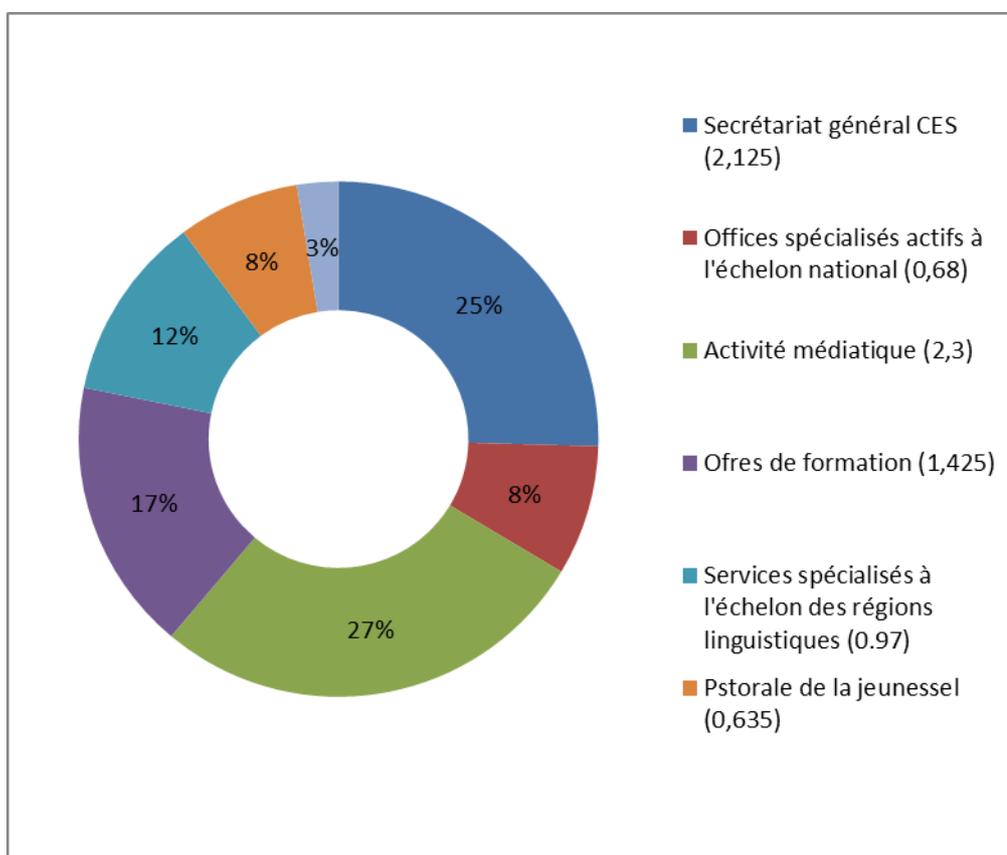
- les trois centres médias régionaux
- le centre de compétence pour les offres de formation s'inscrivant dans la perspective de l'exercice d'une profession
- le nouveau régime de la collaboration entre la CES et la Conférence centrale et
- le remaniement du cofinancement.

La somme mise à disposition pour le cofinancement des subsides destinés à être versés en 2017 l'a été pour la dernière fois dans le cadre d'une démarche conjointe de l'Action de Carême et de la Conférence centrale. Le tableau ci-dessus montre l'impact que le recul progressif de la participation de l'Action de Carême a sur le cofinancement.

La répartition des moyens disponibles entre les domaines d'activité au cours des dernières années est restée relativement stable. Toutefois, du fait de l'intégration dans le cofinancement des subsides alloués jusqu'ici par la Fédération romande, la DOK et la COR ainsi que des sommes versées à migratio, les fonds destinés aux régions linguistiques occuperont une place plus importante à l'avenir.

Ce partage des fonds de l'Action de Carême et de la Conférence centrale entre les différents secteurs d'activité se présente désormais comme suit:

• Secrétariat général CES	CHF	2'125'000.-
• Offices spécialisés actifs à l'échelon national	CHF	681'000.-
• Activité médiatique	CHF	2'300'000.-
• Offres de formation	CHF	1'425'000.-
• Services spécialisés à l'échelon des régions linguistiques	CHF	970'500.-
• Pastorale de la jeunesse	CHF	635'000.-
• Groupements d'adultes	CHF	215'000.-
• Fonds non répartis	CHF	128'500.-



4 Perspectives d'avenir

Au cours des années 2017 et 2018, la mise au point de la composition et du mode de travail des nouveaux organismes du cofinancement ainsi que l'introduction des instruments développés pour le déroulement de la collaboration, la fixation des priorités et la planification financière occuperont le devant de la scène. Comme la plupart des organismes en charge de la préparation des décisions ne se réunissent que deux ou trois fois par an, le processus d'apprentissage sera immanquablement difficile. Parce que la transparence et la conduite des processus menant aux décisions seront améliorées, on compte que le travail deviendra plus simple après la phase de transition. Cet espoir revêt une dimension d'autant plus importante que, dès 2018, le cofinancement intégrera aussi le subventionnement de migratio et des tâches particulières en Suisse romande, deux domaines qui seront désormais soumis au même régime que les autres.

Après une phase de clarification de diverses questions financières à l'interne, il conviendra de porter à nouveau davantage le regard vers l'extérieur:

- Les débats à propos de l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises RIE III sur le financement des Eglises ont rappelé de manière très nette à quel point les situations financière respectives des paroisses et des organisations ecclésiastiques cantonales – et, avec elles, les ressources de la Conférence centrale – dépendent étroitement de la marche de l'économie et de la politique fiscale. Or, il est à prévoir que le contexte politico-financier dans lequel les Eglises évolueront à l'avenir tendra à se compliquer.
- Il existe diverses approches de la question de savoir comment et avec quels moyens l'Eglise réussira, aujourd'hui et demain encore, à faire passer son message et reconnaître son action au sein de la société. De même, chacun ne partage pas la même vision des prestations que

l'institution devrait fournir pour promouvoir une coexistence pacifique entre les individus, l'avènement de la justice et une vie riche de sens pour tous. Aussi, dans l'utilisation faite de ses moyens financiers, la Conférence centrale doit, d'un côté, tenir compte de la diversité des attentes et des besoins et, de l'autre, concentrer et unir les forces existantes.

- Les moyens financiers de la Conférence centrale sont affectés à des domaines dans lesquels les Eglises ont de grands défis à relever, tels les médias et la communication, les phénomènes migratoires, la formation, l'animation de jeunesse ou la planification pastorale. Afin que l'argent disponible soit utilisé efficacement et avec des effets s'inscrivant dans la durée, il est indispensable de disposer non seulement de stratégies convaincantes, mais encore de personnes et d'organisations qui s'engagent de manière concrète et crédible, et qui se soutiennent et s'encouragent mutuellement. Les finances ecclésiales peuvent certes contribuer à créer de bonnes conditions de base, mais le plus important demeure l'engagement individuel dans l'esprit de l'Evangile.

Zurich, le 3 février 2017

1150_FB_2016 fr.doc

Claudia Krummenacher/Daniel Kosch

Comptes annuels 2016

Produits

Contributions des membres (y c. migratio et SUISA)	11'623'246.05
Contribution de la corporation ecclés. cant. ZH pour l'assemblée plénière	15'000.00
Contribution d'infrastructure de la corporation ecclés. cant. ZH	48'161.80
Encaissement d'honoraires	227.00
Rendements des capitaux	14'194.19
Particip. de l'Action de Cârème aux frais de l'Administration des projets	12'988.80
Montants encaissés pour les redevances de droits d'auteur	25'271.30
Parcours de formation de base - contributions des participants	28'883.65
Recettes extraordinaires	
Total des produits	11'767'972.79

Charges

Cofinancement	7'780'000.00
Contribution à migratio	1'760'000.00
Contributions à la Fédération romande	317'196.60
Redevances de droits d'auteur	525'085.80
Autres charges / crédit cadre RKZ, CES, etc.	364'887.91
Secrétariat général / organes de la Conférence centrale	414'074.13
Administration des projets	350'091.65
Attributions aux fonds propres / aux réserves	256'636.70
Total des charges	11'767'972.79

Contributions dues à la Conférence centrale

ZH	Röm.-kath. Körperschaft des Kantons Zürich	2'343'991.80
BE	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern	637'377.60
LU	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Luzern	967'118.70
UR	Röm.-kath. Landeskirche Uri	93'189.60
OW	Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden	79'100.00
NW	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Nidwalden	150'305.60
GL	Verband der röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Glarus	46'323.30
ZG	Vereinigung der Kath. Kirchgemeinden des Kantons Zug	631'374.95
FR	Corporation ecclésiastique cath. du canton de Fribourg	576'776.75
SO	Röm.-kath. Synode des Kantons Solothurn	434'357.70
BS	Röm.-kath. Kirche des Kantons Basel-Stadt	208'693.50
BL	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft	361'842.95
SH	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Schaffhausen	84'104.55
AR	Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Appenzell A.Rh.	62'546.95
AI	Katholische Kirchgemeinden Innerrhodens	40'811.30
SG	Katholischer Konfessionsteil des Kantons St. Gallen	1'131'245.85
GR	Katholische Landeskirche von Graubünden	292'041.75
AG	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Aargau	999'586.45
TG	Katholische Landeskirche des Kantons Thurgau	338'882.20
TI	Diocesi di Lugano	353'000.00
VD	FEDEC - Fédération eccl. catholique romaine du canton de Vaud	671'076.75
VS	Diocèse de Sion	247'200.00
NE	Fédération catholique romaine neuchâteloise	101'549.60
GE	Eglise catholique romaine - Genève	402'171.00
JU	Collectivité eccl. cant. cath. romaine de la République et Canton du Jura	177'088.60
SZ	Römisch-Katholische Kantonalkirche Schwyz	191'488.60
Total		11'623'246.05

Cofinancement

Contributions aux institutions
(allouées en 2016 pour 2017)

	<i>Subside de la RKZ</i>	<i>Subside total (y .c l'AdC)</i>
Conférence des évêques suisses, Fribourg	1'975'000.00	2'125'000.00
Schweiz. Pastoralsoz. Institut SPI/Pastoralkommission PK/Bildungsrat	400'000.00	450'000.00
Verband Erwachsenenbildung KAGEB, Luzern	45'000.00	45'000.00
Verband Katholische Schulen Schweiz KSS, Luzern	45'000.00	45'000.00
oeku Kirche und Umwelt, Bern	15'000.00	30'000.00
Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft IRAS/COTIS, Basel (inkl. Projektb.)	6'000.00	31'000.00
Cath-Info, Lausanne	930'000.00	955'000.00
Associazione ComEc, Lugano	210'000.00	230'000.00
Katholisches Medienzentrum, Zürich	975'000.00	1'000'000.00
Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE)	575'000.00	575'000.00
Religionspädagogisches Institut (RPI),/Fachzentrum Katechese, Luzern	235'000.00	275'000.00
Hochschule Luzern - Musik, Luzern	50'000.00	50'000.00
Theologisch-pastorales Bildungsinstitut der deutschschweizer Bistümer	500'000.00	500'000.00
Koordinationsstelle Bildungsgang kirchliche Jugendarbeit (TBI)	25'000.00	25'000.00
Centre romand de pastorale liturgique et Commission romande de musique sacrée, Bex	120'000.00	120'000.00
Service romand de la catéchèse et du cathéchumenat, Lausanne	40'750.00	40'750.00
Association Biblique Catholique, Bex	17'500.00	17'500.00
Centro Liturgia / Arte Sacra / Musica Sacra, Lugano	40'000.00	40'000.00
Ufficio Diocesano per l'Istruzione e la Cultura (UDIC), Lugano	35'000.00	35'000.00
Associazione Biblica della Svizzera Italiana, Lugano	5'000.00	5'000.00
Conferenza Missionaria della Svizzera italiana, Lugano		20'000.00
Deutschschweizerisches Liturgisches Institut (LI), Freiburg	200'000.00	220'000.00
Center Catechetic Graubünden, Chur	10'000.00	10'000.00
Fachstelle Information Kirchliche Berufe (IKB), Luzern	20'000.00	30'000.00
SKB, Bibelpastorale Arbeitsstelle SKB, Zürich	130'000.00	165'000.00
Deutschschweiz. Ökum. Arbeitsstelle f. Gefängnisseelsorge, Zürich	17'000.00	17'000.00
Sozialinstitut der KAB, Zürich	120'000.00	140'000.00
CPT Kommission für Aus- und Weiterbildung in Seelsorge aws	25'000.00	25'000.00
Fondation jeunesse et vocations, Lausanne	65'000.00	90'000.00
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile Diocesana, Lugano	10'000.00	20'000.00
Jungwacht Blauring Schweiz, Luzern (inkl. GK Kompetenzzentrum)	235'000.00	275'000.00
Verband Katholischer Pfadfinderinnen & Pfadfinder, Zürich	45'000.00	70'000.00
Deutschschweiz. Arbeitsgruppe f. MinistrantInnenpastoral, Luzern	40'000.00	65'000.00
Deutschschweizer Fachstelle für offene kirchliche Jugendarbeit, Luzern	75'000.00	95'000.00
Communauté romande de l'apostolat des laïcs, Fribourg	40'000.00	40'000.00
Schweizerischer Katholischer Frauenbund SKF, Luzern	125'000.00	175'000.00
Koordination und Begleitung regionale Multiplikatoren von FO + M		50'000.00
Zuweisung Mitfinanzierungsreserve (SRCC, ABC, FJV)	55'250.00	55'250.00
Rückstellungen Palliative Care, Innovation/Entwicklung Medien	195'000.00	195'000.00
Rückstellungen Nachträge Frühjahr 2017	128'500.00	128'500.00
Total	7'780'000.00	8'480'000.00